

## **Politique achats responsables**

La fonction Achats de Keolis Rennes Métropole s'intègre pleinement dans la stratégie RSE de l'entreprise. Elle a ainsi défini sa politique d'achats responsables et a pris des engagements dans le cadre de son contrat de délégation de service public. La collaboration avec ses fournisseurs et les engagements réciproques sont des enjeux et prérequis majeurs d'atteinte des objectifs RSE. Ci-dessous, les piliers de la Politique Achats Responsables :

### **Un engagement avec des fournisseurs responsables**

- Développement de relations durables et équilibrées, respectant les principes éthiques et les règles définies dans les Chartes de la Fonction Achats et de la Relation Fournisseur du Groupe Keolis.
- Intégration de clauses RSE dans les appels d'offre devant compter pour un minimum de 20% dans les choix d'attributions.
- Gouvernance de suivi par revues de contrats annuelles avec mesure des performances RSE sur indicateurs mesurables et préalablement inscrits aux contrats.
- Évaluation de la performance RSE des fournisseurs via Ecovadis ou équivalent, incluant la prévention des risques en matière de droits humains.
- Vérification et évaluation de la fiabilité, l'intégrité et la conformité d'une entreprise avant d'engager une relation commerciale via des outils comme Ellisphere.
- Respect de l'obligation de vigilance avec des outils comme Provigis.

### **Exigences qualité, sécurité et environnement**

- Keolis Rennes Métropole intègre des exigences qualité, sécurité et environnement dans ses contrats fournisseurs dans le cadre de ses systèmes de management : NF transports, ISO 45001, ISO 14001. Les politiques NF, sécurité et environnement sont également annexées aux contrats fournisseurs.
- Keolis Rennes Métropole est engagé dans une trajectoire de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ceci inclue les émissions indirectes (scope 3) et implique donc l'engagement de ses fournisseurs dans une mesure de leurs bilans des émissions de gaz à effet de serre et trajectoire de réduction sur le périmètre concerné par l'activité avec Keolis Rennes Métropole.
- Suivant les impacts du périmètre contractualisé, les fournisseurs sont également engagés dans la réduction des consommations d'énergie, d'eau, de déchets.

### **Economie circulaire**

- Suivant les impacts du périmètre contractualisé, les fournisseurs sont également engagés dans une démarche d'éco-conception, analyse cycle de vie, réparabilité, dans le cadre notamment des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnant la Métropole dans ses investissements. Ainsi sur les investissements (CAPEX) et sur les contrats opérationnels (OPEX), des indicateurs sont intégrés aux consultations pour permettre une comparaison et une différenciation de ces critères dans les choix d'attribution.
- Keolis Rennes Métropole s'engage et engage ses fournisseurs pour 2032 à atteindre un taux de 25% du montant des pièces remplacées (maintenance) par des pièces issues du réemploi, reconditionnées, réparées, en évitant le neuf. Implique ses fournisseurs pour permettre de ne remplacer que le strict nécessaire en décomposant plus les nomenclatures. Et Keolis Rennes Métropole s'engage à trouver de plus en plus de filières de recyclage et de réemploi pour éviter les déchets ultimes.

### **Recours à l'économie sociale et solidaire et ancrage territorial**

- Keolis Rennes Métropole suit et développe la part des dépenses vers des partenaires de l'économie sociale et solidaire.
- Keolis Rennes Métropole intègre une clause sociale dans ses contrats de prestations à majorité de main d'œuvre, fixe des objectifs contractuels et une comptabilisation d'un minimum d'heures éligible à l'inclusion.
- Keolis Rennes Métropole maintient 65% de ses achats auprès de fournisseurs établis en Ille et Vilaine.

### **Charte de la Relation Fournisseurs**

Keolis Rennes Métropole s'engage à :

- Assurer des procédures de consultations professionnelles et impartiales sur des critères factuels, avec séparation des rôles d'évaluation entre la technique/ qualité, le financier, la RSE.
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives.
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs.
- Veiller aux respects des engagements réciproques contractuelles dont les délais de règlements.

- Veiller à prévenir tout risque de conflit d'intérêt et de toutes actions apparentées à de la corruption sur toutes les parties prenantes.
- Evaluer périodiquement la satisfaction des fournisseurs quant à la relation avec Keolis Rennes Métropole et entreprendre les actions d'amélioration requises.
- Mettre en place un canal dédié et indépendant pour recueillir et traiter les réclamations fournisseurs.
- Intégrer les principes de Justice, Équité, Diversité, et Inclusion dans ses processus de coopération avec les fournisseurs.

### **Médiation / Réclamations :**

Dans le cadre de notre politique d'achats responsables, nous privilégions, dans nos relations avec nos fournisseurs, le dialogue, la collaboration et, autant que de besoin, la médiation.

Keolis Rennes Métropole a désigné son médiateur interne en la personne de la directrice Sécurité, Satisfaction clients & Environnement, en charge de la RSE.

La médiation est l'un des modes amiables de résolution des différends basé sur l'intervention d'un tiers neutre, impartial, indépendant et soucieux d'équité entre les parties : le médiateur.

Le médiateur a pour objectif premier de créer ou recréer du lien, restaurer la confiance et les relations d'affaires.

La médiation est un processus de négociation fondé sur la liberté et la responsabilité des personnes ; elle repose sur une démarche volontaire, impliquant la responsabilité de chacune des parties, chacune pouvant y mettre fin quand elle le souhaite.

Les échanges effectués dans ce cadre sont couverts par la plus stricte confidentialité.

Vous pouvez émettre une réclamation, ou contacter le médiateur de Keolis Rennes Métropole par e-mail : [mediation.reclamation.krm@keolis.com](mailto:mediation.reclamation.krm@keolis.com).

Tanguy POIRIER  
Responsable des achats



Thibaut ARDAILLON  
Secrétaire Général

